



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 25 JANVIER 2024 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET :** D15 - Modification du tableau des effectifs - Personnel permanent et non permanent

**Date de convocation :** ..... 19 janvier 2024

**Nombre de conseillers en exercice :** ..... 29

**Nombre de présents :** ..... 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir :** ..... 4

Philippe BARRIERE à Mme la Maire ; Matthieu GUIHO à Cyril CHAPPET ; Natacha MICHEL à Jocelyne PELETTE ; Jean-Marc REGNIER à Jean MOUTARDE

**Absents excusés :** ..... 4

Houria LADJAL ; Henoah CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET

**Présidente de séance :** Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance :** Myriam DEBARGE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## D15 - Modification du tableau des effectifs - Personnel permanent et non permanent

Rapporteur : Mme Myriam DEBARGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) ;

Vu la délibération N° D15 du Conseil municipal du 30 novembre 2023 portant mise à jour du tableau des effectifs permanents et non permanents de la Commune ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial (CST) en sa séance du 12 janvier 2024 ;

Conformément au CGFP, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs permanents et non permanents ;

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou des promotions internes.

La présente délibération a pour objet de modifier le tableau des effectifs, correspondant aux situations ci-dessous énumérées et d'adopter le nouveau tableau des emplois en annexe.

### PERSONNEL PERMANENT

#### **1°) Direction générale des services / Service des finances et de la comptabilité / Création de poste**

Pour faire face au départ pour mutation de la responsable du service, une procédure de recrutement a été lancée sur la filière administrative.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal, de créer, à 35/35<sup>ème</sup> :

- un poste d'attaché ;
- un poste d'attaché principal ;

pour pourvoir à son remplacement sans connaître le grade du (de la) candidat(e) qui sera retenu(e) et assurer la continuité du service public.

- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ce poste par voie contractuelle, en application des dispositions de l'article L.332-8,2° du CGFP ; sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Une fois l'agent(e) recruté(e), le poste créé non pourvu fera l'objet d'une suppression par délibération ultérieure, après avis du CST.

**2°) Pôle des Sport, Animation, Jeunesse et Enfance / Ouverture de poste**

L'agente en charge des missions administratives pour le compte du Pôle est décédée le 28 décembre 2023. Dans la perspective de son remplacement, une procédure de recrutement doit être lancée sur la filière administrative.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal, d'ouvrir à 35/35<sup>ème</sup> :

- un poste d'adjoint administratif ;
- un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;

pour pourvoir à son remplacement sans connaître le grade du (de la) candidat(e) qui sera retenu(e) et assurer la continuité du service public ;

- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ce poste par voie contractuelle, en application des dispositions de l'article L.332-8,2° du CGFP ; sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Une fois l'agent(e) recruté(e), les postes ouverts non pourvus feront l'objet d'une suppression par délibération ultérieure, après avis du CST.

**3°) Pôle des affaires culturelles / École de musique / Ouverture de poste**

L'assistant d'enseignement artistique spécialité Clarinette a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dans la perspective de son remplacement, une procédure de recrutement doit être lancée sur la filière culturelle.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal :

- d'ouvrir un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à 6,50/20<sup>ème</sup> ;
- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ce poste par voie contractuelle, en application des dispositions de l'article L.332-8,2° du CGFP ; sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable.

**4°) Pôle des Services techniques / Centre technique municipal (CTM) / Ouverture de poste**

Pour faire face au départ pour disponibilité d'un agent polyvalent espaces verts, cadre de vie et cimetière, une procédure de recrutement doit être lancée sur la filière technique.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal, d'ouvrir, à 35/35<sup>ème</sup> :

- un poste d'adjoint technique ;
- un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;

pour pourvoir à son remplacement sans connaître le grade du (de la) candidat(e) qui sera retenu(e) et assurer la continuité du service public ;

- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ce poste par voie contractuelle, en application des dispositions de l'article L.332-8,2° du CGFP ; sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Une fois l'agent(e) recruté(e), les postes ouverts non pourvus feront l'objet d'une suppression par délibération ultérieure, après avis du CST.

En conclusion, il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs, à compter du 25 janvier 2024, tel que suit :

**SUR POSTE PERMANENT :**

**Pour la filière administrative :**

- de créer au 25 janvier 2024, à 35/35<sup>ème</sup> :
  - un poste d'attaché ;
  - un poste d'attaché principal ;
  
- d'ouvrir au 25 janvier 2024, à 35/35<sup>ème</sup> :
  - un poste d'adjoint administratif ;
  - un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
  - un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**Pour la filière culture :**

- d'ouvrir au 25 janvier 2024, à 06,50/20<sup>ème</sup> :
  - un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**Pour la filière technique :**

- d'ouvrir au 25 janvier 2024, à 35/35<sup>ème</sup> :
  - un poste d'adjoint technique ;
  - un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
  - un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents qui seront nommés sont inscrits au Budget, chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés.

**Le Conseil municipal, après délibération,**

**ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :**

- **Pour : 25**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## Annexe 1 à la délibération n° D15 du 25 janvier 2024

TABLEAU DES EFFECTIFS  
AU 25/01/2024

Les postes sont considérés pourvus ou vacants, à la date du jour du conseil municipal.

## I) EMPLOIS PERMANENTS

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</i>					
Directeur Général des Services	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Attaché principal	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	4	3	1
Attaché	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	4	3	1
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Rédacteur principal	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Rédacteur principal	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	10	9	1
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	10	4	6
Adjoint administratif	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	8	6	2

TOTAL

40

28

12

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE TECHNIQUE</i>					
Ingénieur principal territorial	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Ingénieur territorial	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Technicien	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Agent de maîtrise principal	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	9	8	1
Agent de maîtrise	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	5	0	5
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	12	11	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	15	9	6
Adjoint technique	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	12	9	3

TOTAL

58

42

16

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>					
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	20,00/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	20,00/20 <sup>ème</sup>	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	03,00/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	20,00/20 <sup>ème</sup>	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	18,00/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	11,50/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	06,50/20 <sup>ème</sup>	1	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	05,00/20 <sup>ème</sup>	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	05,25/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	05,00/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Bibliothécaire	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	2	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	1	2
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	3	0
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	2	1
Adjoint du patrimoine	C	16,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Adjoint du patrimoine	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	4	4	0

TOTAL

34

28

6

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILÈRE SPORTIVE</i>					
Conseiller des activités physiques et sportives (A.P.S)	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0

TOTAL

1	1	0
---	---	---

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILÈRE SÉCURITÉ</i>					
Chef de service de police municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Chef de service de police municipale principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Chef de service de police	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Brigadier-chef principal	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	4	4	0

TOTAL

6	4	2
---	---	---

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILÈRE SOCIALE</i>					
Assistant socio-éducatif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0

TOTAL

1	1	0
---	---	---

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILÈRE ANIMATION</i>					
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0

TOTAL

1	1	0
---	---	---

<b>TOTAL GENERAL DES POSTES PERMANENTS</b>			<b>141</b>	<b>105</b>	<b>36</b>
--	--	--	------------	------------	-----------

## II) EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS

EMPLOIS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Remplacement saisonnier administratif	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Renfort saisonnier équipe culture week-end + saison haute	C	08,00/35 <sup>ème</sup>	2	1	1
Renfort adjoint technique (Conducteur de bus)	C	06,50/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – saison haute	C	03,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – Journées du patrimoine	C	14,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Contrat d'apprentissage	CDD de droit privé	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	1	2
Contrat « Parcours Emploi Compétences » - PEC	CDD de droit privé	20,00/35 <sup>ème</sup>	17	5	12

TOTAL

26

9

17

## III) POSTES HORS STATUT SALARIE

EMPLOIS NON PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Stagiaire (durée de stage : 4 mois)	Statut étudiant	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Service civique	Volontariat	35,00/35 <sup>ème</sup>	4	1	3

TOTAL

5

1

4

TOTAL GENERAL DES POSTES NON PERMANENTS

31

10

21